

---

# Communiqué

---

## Précisions - fin d'entente service sécurité incendie (SSI)

**Saint-Damien, le 5 juin 2024** – Le 21 mai dernier, lors de la séance du conseil municipal, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, s'est exprimé sur le fait que la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie avait récemment mis fin à notre partenariat et que le tout serait effectif le 23 juin prochain.

À cet effet, nous aimerions préciser que la date du 23 juin n'est qu'une date butoir mettant fin définitivement à l'entente entre Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Damien. Notre équipe de pompiers demeure en place afin de garantir la sécurité des citoyens. Rappelons également qu'en cas de besoin, l'entraide intermunicipale existant entre les municipalités limitrophes est encore d'actualité. De plus, cette entraide est une obligation.

Cela dit, une décision déterminant l'avenir du SSI peut donc être prise après le 23 juin. Il s'agit d'une décision capitale et le conseil estime que celle-ci mérite d'être mûrement réfléchie. Il prendra le temps nécessaire afin d'évaluer chaque option.

Enfin, votre conseil, en collaboration avec l'administration municipale, prépare une rencontre d'information afin de présenter aux citoyens les options s'offrant à notre municipalité, lesquelles respecteront toutes les normes gouvernementales exigées. Si le sujet vous interpelle, demeurez aux aguets, nous vous convierons à cette rencontre par le biais de nos outils de communications habituels.

– 30 –

Source : M<sup>me</sup> Julie Maurice  
Directrice générale  
450 835-3419, poste 5224  
[direction@st-damien.com](mailto:direction@st-damien.com)